

À la CSRS, nos élèves sont



imprégnés de culture

Politique culturelle

Service des ressources éducatives

Politique numéro CSRS-POL-2018-01

Résolution numéro CC 2018-2513

Entrée en vigueur le 17 avril 2018

Cette Politique remplace la Politique CSRS-POL-2005-01



Table des matières

1.0	Préambule	3
2.0	Mise en contexte – portrait de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	3
3.0	Fondements	4
4.0	Les orientations	5
4.1	Valoriser et soutenir le développement de la culture et des arts à l'école	5
4.2	Développer une citoyenneté culturelle chez nos élèves	5
4.3	Consolider les partenariats	5
5.0	Rôles et responsabilités	6
6.0	Modalités d'application	7
7.0	Dispositions finales.....	7
7.1	Entrée en vigueur	7
8.0	Disposition abrogative	7
	GLOSSAIRE	8
	RÉFÉRENCES	9

1.0 Préambule

Pour favoriser chez ses élèves le développement d'une citoyenneté culturelle dans une perspective d'enrichissement collectif et d'adaptation à un monde en constante évolution, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke tient à renouveler sa *Politique culturelle* qui s'intégrera à sa mission éducative. Considérant les changements de société, elle aura comme souci le rehaussement culturel dans chacun de ses établissements d'enseignement en valorisant l'engagement de son personnel en regard à l'implication et au développement culturel et artistique de ses élèves. Culture et éducation vont de pair dans la formation générale.

Au terme de leur parcours scolaire, les élèves auront acquis un bagage signifiant en vivant des expériences culturelles et artistiques variées de qualité. Le personnel et les élèves de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke auront une meilleure connaissance et une meilleure perception de ce qu'est la culture et de ses nombreuses manifestations.

Par l'attention particulière qui aura été accordée à la dimension interculturelle et à l'apport du numérique, le personnel et les élèves de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke seront mieux outillés pour participer pleinement au rayonnement culturel de leur milieu.

En favorisant l'intégration des dimensions culturelle et artistique dans l'apprentissage et l'enseignement, les élèves de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke seront porteurs de la culture québécoise. Étant des vecteurs de choix, la culture et les arts conduiront les élèves vers une meilleure connaissance d'eux-mêmes. Ils permettront aussi l'acquisition d'habiletés créatrices, sociales, interculturelles et citoyennes.

2.0 Mise en contexte – portrait de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Au moment de l'écriture de cette politique, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke c'est 24 000 élèves, enfants, adolescents et adultes, répartis dans 46 établissements scolaires : primaires, secondaires, de formation professionnelle, spécialisée et aux adultes. Il est à noter qu'une progression de clientèle est observée.

Troisième employeur dans la région de l'Estrie, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke s'insère dans un réseau d'institutions de la petite enfance à l'université. En plus des parcours réguliers et adaptés, certaines écoles offrent des vocations artistiques, et ce, dès le primaire. Ce développement soutenu de pratiques artistiques permet une appréciation de la culture et des arts qui ne peut que mieux contribuer à la citoyenneté culturelle de ses élèves.

3.0 Fondements

Dans le cadre de la présente politique, nous tenons à préciser notre définition de la culture :

La culture est la manifestation des activités humaines, celles du passé et celles parmi lesquelles nous évoluons. La culture est également une occasion de partage et d'échange, elle se situe au cœur de l'identité d'un peuple. Elle constitue un ensemble dynamique, en constante évolution. Nous reconnaissons la culture comme un phénomène universel, diversifié et collectif.

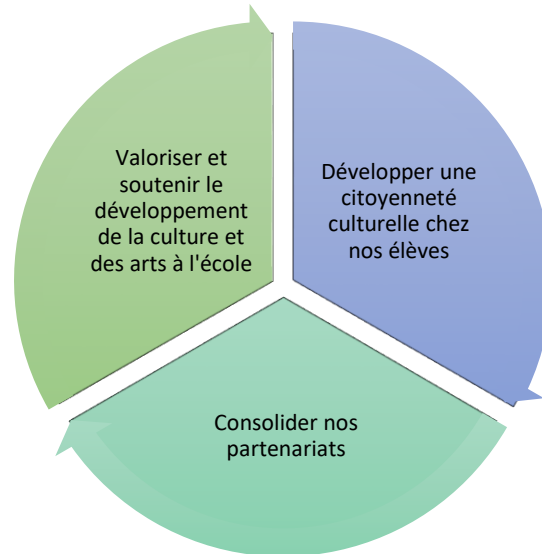
« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »
(UNESCO)

La première Politique culturelle de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (2005) a permis de mettre en place des partenariats fiables et d'offrir un support de qualité aux enseignants. Après plus d'une décennie à extraire le meilleur de cette politique, nous nous engageons vers de nouvelles réalisations qui tiendront compte du portrait multiculturel de notre clientèle et de la réalité technologique. Les acquis de la première politique demeureront les assises de cette nouvelle politique.

La Loi sur l'instruction publique, le *Programme de formation de l'école québécoise* et la *Politique culturelle du Québec* constitueront principalement nos cadres de référence.

4.0 Les orientations

Trois orientations sont retenues pour la présente politique. Annuellement, un plan d'action sera élaboré pour préciser les objectifs et les moyens par lesquels s'actualisera la mise en œuvre de la politique.



4.1 Valoriser et soutenir le développement de la culture et des arts à l'école

À la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, nous considérons que la connaissance de la culture et des arts doit s'intégrer au quotidien, être apprise et partagée. En misant sur des expériences diversifiées et en soutenant les initiatives des milieux, nous nous engageons à valoriser le développement de la culture et des arts chez nos élèves.

4.2 Développer une citoyenneté culturelle chez nos élèves

La culture et les arts, parce qu'ils sont l'expression des individus, sont des éléments essentiels à considérer dans le développement de la citoyenneté culturelle de nos élèves; ils sont porteurs des valeurs de notre milieu.

Outre les disciplines artistiques, une attention particulière sera portée au patrimoine, à la langue française et à la diversité culturelle tout en tenant compte de la réalité numérique.

4.3 Consolider les partenariats

Le gouvernement provincial, les municipalités et les organismes professionnels en programmation jeunesse ainsi que les collaborations communautaires et de quartier sont autant de partenariats précieux qui apportent à nos élèves des expériences culturelles de qualité.

À la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, nous estimons que ces partenariats favorisent l'engagement de tous vers des objectifs communs. Par des échanges et des consultations avec nos partenaires, nous voulons consolider un développement continu qui tiendra compte des réalités et des besoins des élèves.

5.0 Rôles et responsabilités

De l'élève

Adopter une attitude d'ouverture face à la dimension culturelle.

S'engager et participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'appréciation d'activités culturelles et artistiques.

De l'enseignant

Agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.¹

Du comité culturel de l'école ou autre structure existante au sein de l'établissement

Encourager l'émergence et la création de projets, d'activités et d'évènements à caractère culturel et artistique.

Soutenir la planification, l'organisation et la réalisation d'activités et de sorties culturelles.

Du Conseil d'établissement

Encourager l'intégration de la dimension culturelle dans la vie de l'établissement scolaire.
Approuver la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.²

De la direction

Favoriser l'intégration de la culture dans la formation générale des élèves et au cœur de la vie de son milieu.

Valoriser et soutenir les initiatives culturelles et artistiques de son milieu.

Du Comité culturel de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Élaborer et faire connaître la politique culturelle.

Déployer un plan d'action annuel pour la mise en œuvre de la politique culturelle.

Soutenir les établissements scolaires dans la mise en place de leurs actions annuelles.

Du Service des ressources éducatives

Sensibiliser les milieux scolaires à l'importance du développement culturel et artistique dans le cheminement des élèves.

Coordonner et soutenir le plan d'action annuel pour la mise en œuvre de la politique culturelle.

¹ Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante (2001), Énoncé de la compétence 1, p.61.

² Loi sur l'instruction publique.

6.0 Modalités d'application

La politique s'applique à l'ensemble de la population scolaire dans les écoles et dans les centres ainsi qu'à l'ensemble du personnel et des services de la Commission scolaire.

7.0 Dispositions finales

7.1 Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil des commissaires.

Date d'entrée en vigueur : 17 avril 2018
Unité responsable : Service des ressources éducatives

8.0 Disposition abrogative

La présente Politique remplace et abroge la Politique culturelle à la CSRS (CSRS-POL-2005-01)

GLOSSAIRE

CITOYENNETÉ CULTURELLE : rassemble le droit d'accès à la culture de chaque citoyen, la notion d'appartenance à une communauté et un devoir de participation. Elle contribue à la construction identitaire ainsi qu'aux interactions avec l'autre. Elle conçoit la culture comme vecteur de lien social.

COMITÉ CULTUREL SCOLAIRE : comité culturel formé au sein de la commission scolaire en vue d'établir une politique culturelle, d'animer la vie culturelle de la commission scolaire et de mettre en place des moyens visant à promouvoir l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les écoles.

COMMISSION SCOLAIRE : la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke regroupe l'ensemble de la population scolaire dans les écoles et dans les centres ainsi que l'ensemble du personnel et des services de son territoire.

DIMENSION CULTURELLE : la dimension culturelle dans l'apprentissage et l'enseignement, c'est exploiter des repères culturels signifiants puisés dans les sociétés d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, de façon à en favoriser le réinvestissement. Elle inclut, notamment le volet scientifique.

MANIFESTATIONS CULTURELLES : événements culturels où des élèves tiennent un rôle actif (spectacles, concours, expositions, rassemblements, etc.).

ORGANISMES PROFESSIONNELS EN PROGRAMMATION JEUNESSE : organisation professionnelle possédant une vocation culturelle destinée à un public primaire et secondaire (troupes de théâtre ou de danse, orchestres, musées, bibliothèques, sociétés d'histoire, centres culturels, salles de spectacles, etc.).

POLITIQUE CULTURELLE : la politique culturelle est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité; elle constitue le pivot de la stratégie des actions qui seront déployées en matière de développement culturel.

REHAUSSEMENT CULTUREL : enrichissement du contenu culturel en prenant en compte l'histoire et les questionnements propres à chaque discipline, en accordant une place privilégiée aux disciplines naturellement porteuses de culture (langues, arts et histoire) et en favorisant la fréquentation des artistes, des écrivains et des institutions culturelles et la pratique d'activités culturelles.

SORTIES CULTURELLES : fréquentation des lieux spécialisés dans les domaines culturels afin d'offrir aux élèves des expériences culturelles marquantes, parce que vécues dans des conditions environnementales, techniques et professionnelles optimales.

RÉFÉRENCES

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES, 2011-2016.

ÉTATS GÉNÉRAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE DE L'ESTRIE, Forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes, 2015.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Projet de Politique culturelle du Québec, 2017.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi sur l'instruction publique, 2017.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, Agenda 21, Culture aujourd'hui demain, Agenda 21 de la culture du Québec, 2012.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, La formation à l'enseignement - Les orientations - Les compétences professionnelles, 2014.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire, Enseignement primaire, version approuvée, 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, premier cycle, 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, Pour les jeunes, l'école et la culture, Déclaration conjointe, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, Rencontres culture-éducation, Programme conjoint, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, La culture à l'école, Programme conjoint, 2004.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, Le français au bureau, 5e édition, Les Publications du Québec, 2000.

VILLE DE SHERBROOKE, Politique culturelle, Sherbrooke, ville de culture, 2016.